



SNTPCT

10 rue de Trétaigne
75018 PARIS

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr

Site : www.sntpct.fr

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau
professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

CONVENTION COLLECTIVE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

ACTIONS DE GRÈVE DES MERCREDI 15 ET JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

Les actions de grève ne concernent que les Entreprises de production de films et d'émissions de télévision

qui appliquent la convention de la production audiovisuelle (IDCC 2642)

À l'exclusion des Producteurs de films cinématographiques et de films publicitaires qui appliquent une autre convention collective : Production cinématographique et de films publicitaires (**IDCC 3097**), et relèvent d'autres négociations, d'autres Syndicats de producteurs.

Pour les ouvriers et techniciens qui travailleraient les jours de grève sur un film cinématographique ou bien un film publicitaire et pour tous ceux qui ne travaillent pas ces jours là, ils sont invités, s'ils le souhaitent, à exprimer leur solidarité en adressant aux Syndicats de salariés qui appellent à la grève, notamment au SNTPCT (sntpct@wanadoo.fr), un message signé par toute l'équipe qui sera transmis aux Syndicats de producteurs :

MOTION DE SOUTIEN

«à « le lieu du tournage », le 15 novembre 2023

Nous, techniciens, réalisateurs, acteurs de complément et salariés engagés par la Production « le nom de la production » pour la réalisation du film actuellement en tournage intitulé « le titre du film », en tant que nous travaillons alternativement, selon nos engagements, sur des films de cinéma, des films publicitaires ou des films de télévision, **nous nous déclarons pleinement solidaires avec nos collègues grévistes** et demandons aux Syndicats de producteurs USPA, SPI, SPeCT, SATEV, siégeant à la Commission paritaire permanente de la Production audiovisuelle :

- de rouvrir immédiatement les négociations salariales,
- de prendre en compte la demande de rattrapage de 20 % de nos salaires minima garantis, ceci au regard de l'évolution de l'indice des prix, que les Syndicats SNTPCT, SPIAC-CGT, CFTC Media Plus revendiquent auprès d'eux et auquel nous donnons mandat,
- afin de ratifier un Accord sur ces bases.

Prénom, nom, fonction, signature

Paris, le 14 novembre 2023

Le Conseil syndical